

**NON**  
**ZLEA**

Une autre  
Amérique  
est possible

**Guide argumentaire sur  
la zone de libre-échange des Amériques  
(ZLEA)**

**Janvier 2003**

## **Participons à la consultation populaire contre la ZLEA !**

Au cours des prochains mois, les populations des Amériques sont invitées à participer à la vaste consultation populaire contre la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Cette campagne s'inscrit dans les suites du Sommet des peuples, en avril 2001 à Québec, et des mobilisations internationales, comme le Forum social mondial de Porto Alegre au Brésil, en février 2002.

L'idée de consulter les habitants des Amériques est issue des rencontres de l'Alliance sociale continentale, qui regroupe les organisations communautaires et syndicales de la terre de Baffin à la Terre de feu, dont le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), dont sont membres la CSN et le conseil central.

C'est au Brésil, en octobre 2002, qu'a eu lieu le premier scrutin lorsque plus de 10 millions de Brésiliens se sont prononcés dans une proportion de 98,7 pour cent contre la ZLEA.

La CSN, lors du conseil confédéral de l'automne 2002, a fait de la lutte contre la ZLEA l'une de ses priorités et a enjoint ses syndicats affiliés à participer à cette campagne contre ce projet néolibéral. Au Québec, la consultation est coordonnée par le RQIC et jusqu'en juin 2003, les syndicats sont invités à consulter leurs membres, par scrutin secret, sur la zone de libre-échange des Amériques.

### **Les buts visés par la campagne**

La campagne continentale contre la ZLEA vise à éduquer et à sensibiliser les populations sur les effets de ce projet néolibéral afin de le bloquer. Le RQIC veut également proposer des modèles alternatifs fondés sur des principes de démocratie, d'égalité, de solidarité, du respect de l'environnement et des droits humains.

**Un objectif : la globalisation. Un moyen : la ZLEA.**

**Un discours : le néolibéralisme**

### **La mondialisation**

On parle de mondialisation pour décrire la conquête des marchés du monde par les grands marchands européens à partir du XV<sup>e</sup> siècle, époque marquée par le colonialisme, puis par l'expansion capitaliste et l'avènement des multinationales, devenues des firmes transnationales en raison de la puissance qu'elles ont développée et de leur expansion qui ont fait éclater les frontières.

L'action des firmes transnationales se situe au-delà des pays : leur financement dépasse les frontières par le jeu des fusions, des acquisitions, des alliances ou des transactions boursières ; elles peuvent investir partout à travers un réseau de filiales et de sous-traitants ; elles peuvent, comme bon leur semble délocaliser ou relocaliser leurs unités de production partout dans le monde, aux endroits où la main-d'œuvre est la moins chère et où le contexte politique et social est le moins contraignant. Ces firmes gigantesques se sentent à l'étroit dans les limites imposées, disent-elles, par les gouvernements qui adoptent des législations et des

normes qui protègent l'environnement, le travail, etc., et qui assurent des programmes sociaux et des services publics.

En deux mots, ces entreprises veulent accroître le commerce et se débarrasser de ce qui, à leurs yeux, constitue des entraves. Elles visent à créer un marché global planétaire en intégrant toutes les économies nationales. L'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), l'ouverture de la Chine et, avant elle, des économies des pays de l'Est, etc. sont autant de façons d'atteindre cet objectif.

Ces transnationales réclament donc la fin de l'État-providence et la suppression des lois contraignantes sur les prix, les salaires, les investissements et l'environnement. Elles prônent la privatisation des services, alléchées par ce qu'elles considèrent de nouvelles sources de profits et de possibilités de commerce ; elles exigent une libéralisation complète du commerce et des investissements à travers le monde ; elles s'en prennent à la rigidité du marché du travail et du pouvoir syndical qui, selon elles, freinent la compétitivité et l'exercice de la libre concurrence.

### **Le néolibéralisme**

Aujourd'hui, la mondialisation néolibérale décrit donc le retour des grands principes du libéralisme économique à l'échelle de la planète, tels que la diminution du rôle de l'État, la déréglementation, la primauté absolue de la libre entreprise, la soumission des rapports économiques et sociaux aux lois du marché, etc.

### **La globalisation**

De plus en plus de personnes s'accordent pour qualifier de globalisation ce phénomène en raison, justement, de l'action des entreprises transnationales qui veut englober toutes les facettes de la vie. Elles veulent *marchandiser* le monde. Ces firmes veulent réduire le rôle de l'État à celui de protecteur de la propriété privée, gardien de l'ordre social, se réservant un contrôle total, global, sur toutes les autres activités, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles. « La globalisation est la gouverne du monde par de puissants intérêts économiques supra-étatiques » (Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde*).

Les firmes transnationales veulent créer, à l'échelle de la planète, un marché qui intégrerait tous les pays de la planète dans un modèle unique et homogénéisé de développement et d'échanges. Un marché *global* qui dominerait toutes les facettes de l'activité humaine et qui les soumettrait à la seule loi du profit, entraînant une formidable concentration de pouvoirs au sein d'un nombre de plus en plus restreint de gigantesques firmes transnationales.

Alors que la mondialisation était le fait des États qui avaient clairement établi les limites entre les secteurs public et privé dans les activités commerciales, la globalisation est issue de pratiques d'expansion et de gestion des firmes transnationales qui veulent faire éclater les frontières et les cloisons entre les activités de ces secteurs afin de maximiser les sources de profit et d'accélérer la croissance économique. À ces fins, elles veulent libéraliser, privatiser, *marchandiser*, déréglementer, favoriser une plus grande flexibilité.

## **Qu'est ce que la ZLEA ?**

Le projet de créer une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est l'un des moyens pour intégrer dans un vaste marché l'ensemble des activités humaines des Amériques. La création de la ZLEA est une initiative des États-Unis qui veulent étendre à l'hémisphère l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), convenu en 1994 entre les USA, le Mexique et le Canada, de même que l'Accord général sur le commerce des services et l'accord multilatéral sur les investissements.

Depuis 1994, les 34 chefs d'État des Amériques, à l'exception de Cuba qui a été exclue des pourparlers, discutent de ce projet en catimini. Une première rencontre s'est tenue à Miami, puis une autre à Santiago du Chili, en 1998, et à Québec en 2001. Les chefs d'État se reverront en 2005 pour, espèrent-ils, signer le traité qui créera la zone de libre-échange. Peu de choses ont véritablement transpiré des négociations, malgré les nombreux appels à la transparence.

La ZLEA veut-elle favoriser les échanges commerciaux ?

Il n'est pas nécessaire de signer un tel traité pour que des entreprises québécoises exportent leur production ou pour qu'elles achètent des produits de d'autres pays. Les supermarchés et les commerces d'ici regorgent de produits qui proviennent d'ailleurs.

## **Alors, qu'elle est l'enjeu de la ZLEA ?**

En créant cette zone de libre-échange, les firmes transnationales veulent accroître le commerce et faciliter les investissements. À cette fin, elles comptent éliminer ce qu'elles considèrent être des entraves à cette recherche de profit. Ces entreprises recherchent donc des moyens pour harmoniser les normes et les législations, pour investir les services publics, pour rabaisser les politiques sociales jugées incompatibles avec l'intégration économique.

## **Les objectifs de la ZLEA**

**La libéralisation** : établir le *prix du marché* à tous les produits et les services qui ont été fixés à partir de critères sociaux, dont

- les services publics comme la santé et les services sociaux, l'éducation, le transport, les centres de la petite enfance (garderies), etc. ;
- les produits distribués ou subventionnés comme l'électricité, l'eau ou le lait.

**La déréglementation** : réduire, voire éliminer, les différentes normes qui peuvent restreindre les possibilités de commerce et démanteler les agences publiques et les organisations qui ont pour but

- d'encadrer la prestation de travail (Code du travail, normes du travail, salaires minimums, santé et sécurité du travail) ;
- de surveiller la distribution de certains services, comme le trafic aérien ;
- d'accorder des licences d'exploitation, comme la radio et la télévision ;
- de veiller à la protection des biens communs, comme l'environnement (forêt, air, eau).

**La privatisation** : rendre accessibles aux entreprises privées les services et la production de biens assumés par les pouvoirs publics dans le but d'en faire des activités commerciales et d'en tirer profit.

**La souplesse des politiques sociales et des programmes sociaux** : introduire la tarification de certains services et adapter les politiques sociales et les programmes sociaux aux lois du marché, à l'offre et à la demande

- en réduisant leur accès ;
- en restreignant la quantité et la qualité des services ;
- en diminuant le montant des prestations (assurance-emploi, aide sociale).

La ZLEA remet en question le rôle de l'État et la mission sociale des gouvernements parce que les politiques sociales, les programmes sociaux, les services publics sont contraires aux visées de ceux qui veulent accroître le commerce. Selon les dirigeants de grandes entreprises et les banquiers, par exemple, ces politiques faussent les règles du jeu économique et nuisent à la compétitivité.

Les subventions versées, pour favoriser le développement régional ou des secteurs économiques, sont aussi considérées comme des entraves au commerce puisqu'elles joueraient en défaveur des entreprises de l'extérieur qui ne peuvent bénéficier de ces politiques. L'exemple de la plainte déposée par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2001, accusant le Canada de concurrence illégale et de *dumping* en soutenant l'industrie laitière par l'établissement d'un prix plancher pour le lait, illustre bien l'incapacité de mettre en place des politiques pour favoriser les économies régionales. Le groupe Lactel, visé par la plainte, a été contraint de fermer ses portes.

### **La diminution du pouvoir des États**

La ZLEA implique une série de mesures qui diminuent la souveraineté et les pouvoirs des États, entre autres, en les empêchant de mettre de l'avant des politiques de développement régional, en ouvrant la porte à la privatisation de services publics, en les empêchant de voter des normes pour, par exemple, protéger l'environnement :

- **le traitement national**, en vertu duquel les investisseurs et les entreprises de tous les pays de la ZLEA doivent être traités de la même façon que les fournisseurs de services nationaux ou locaux ;
- **les investissements**, ou la limitation de la capacité des États de voter des lois ou d'établir des normes dans les domaines touchant l'environnement, la santé, et autres, d'intérêt public lorsqu'elles vont à l'encontre d'intérêts de nature commerciale. Il s'agit ici du fameux chapitre 11 de l'ALENA qui permet à des entreprises de poursuivre des États si elles s'estiment lésées par une loi qui les prive d'un profit éventuel. À ce jour, le Canada et ses provinces seraient l'objet de 13 poursuites totalisant 10 milliards de dollars en vertu de l'ALENA. Parmi celles-ci, notons la poursuite de Ethyl Corporation contre le Canada. Cette entreprise a prétexté l'adoption d'une mesure interdisant l'importation d'un additif à essence (le MMT) qui représente un danger pour la santé et pour l'environnement. Plutôt que d'avoir à faire face à une pénalité de 250 millions de dollars US, pour perte de profits futurs

réclamée par Ethyl, le Canada a décidé de régler l'affaire en acceptant de verser un montant de 13 millions de dollars US, de lever de l'interdiction d'importer le MMT et de présenter des excuses publiques à la compagnie pour avoir sous-entendu que son produit était dangereux. La poursuite de l'entreprise de messagerie américaine United Parcel Service of America (UPS) contre Postes Canada peut avoir des conséquences graves sur l'ensemble des services publics. Débouté, UPS soutenait que Postes Canada profitait injustement de sa situation de monopole de livraison de courrier pour aider sa branche de livraison de colis et courrier, Purolator. Des analystes prédisaient qu'une victoire de UPS aurait permis à des entreprises de s'infiltrer dans les infrastructures publiques comme l'assurance médicaments, l'éducation, le transport, les services d'eau et d'égout ;

- **les services**, tels qu'ils figurent dans l'actuel Accord général sur le commerce des services, sous la supervision de l'OMC, qui vise à restreindre tous les paliers de gouvernement dans la prestation de services et de faciliter l'accès aux contrats gouvernementaux aux entreprises dans une multitude de services (santé, soins hospitaliers, soins à domicile, soins dentaires, garderies, soins aux personnes âgées, éducation, bibliothèque, assistance sociale, énergie, service d'eau, services postaux, radio, télévision, etc.). En fait, pour que soit exclu un service de cet accord, et donc de la future ZLEA, il doit être entièrement gratuit, c'est-à-dire entièrement financé par l'État. Comme tous les secteurs de services comportent un ou l'autre d'un aspect commercial, cette exemption ne veut pas dire grand chose.

## **Les tables de négociations**

Voici les mandats des neuf groupes de négociation de la ZLEA

**1- Les services** Le but est de libéraliser progressivement le commerce des services. Cet accord permettrait aux entreprises de concurrencer les services offerts par les gouvernements. Elles auraient aussi le pouvoir de les poursuivre s'ils résistaient. L'objectif de cette entente est donc de réduire la capacité des gouvernements de fournir des services financés à même les fonds publics, car ils sont considérés comme des monopoles.

**2- Les investissements** L'accord en ce domaine vise à créer « un cadre de travail juste et transparent afin de promouvoir l'investissement par le biais de la création d'un environnement stable et prévisible, protégeant l'investisseur, ses investissements et leur mouvement, sans créer d'obstacles aux investissements provenant de l'extérieur de l'hémisphère ». Il s'agit, bien sûr, de l'introduction du fameux chapitre 11 de l'ALENA qui permet aux entreprises de poursuivre les gouvernements s'ils adoptent des lois ou des normes qui peuvent affecter leurs éventuels profits.

**3- Les marchés publics** En vertu de cet accord, un gouvernement ne pourrait favoriser des entreprises locales pour ses fournitures et achats de tout ordre. Un gouvernement ne pourrait plus stimuler des économies régionales.

**4- L'accès aux marchés** Le mandat de ce groupe de négociation est de choisir une méthode et un échéancier pour éliminer tous les obstacles tarifaires et « non tarifaires ». Les tarifs sont des taxes imposées aux frontières. Les obstacles non tarifaires peuvent comprendre tout ce qu'offre un gouvernement, y compris les services.

**5- L'agriculture** Il s'agit d'éliminer les subventions aux exportations agricoles ayant un effet sur le commerce dans les Amériques. Les dispositions de l'Accord sur l'agriculture de la ZLEA limitent le niveau de soutien que peuvent recevoir les fermiers et établissent des normes sur la salubrité des aliments. L'enjeu est l'élimination du droit des gouvernements d'établir des normes dans les domaines de la santé, de la salubrité des aliments et de l'environnement si elles représentent des obstacles au commerce. Il est donc aussi question des OGM, des pesticides, etc.

**6- Les droits de propriété intellectuelle** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, tous les pays de la ZLEA sont sujets aux règlements de l'OMC en ce domaine. Cet accord établit les règles mondiales exécutoires sur les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce. Il va bien au-delà de son champ d'action initial qui était de protéger les inventions et les produits culturels originaux en permettant de breveter des formes de plantes et d'animaux, de même que des graines. Il rejette les héritages génétiques et les médecines traditionnelles des communautés. Par exemple, des plantes médicinales utilisées depuis des siècles par des peuples autochtones sont brevetées par des entreprises qui leur demandent de payer des redevances pour leur utilisation.

**7- Les subventions, les droits antidumping et les droits compensateurs**

**8- La politique de concurrence** Le but est de réduire ou d'éliminer les pratiques qui semblent protéger les monopoles internes. En pratique, les pays en voie de développement se voient forcés de démanteler les monopoles existants pour se rendre compte qu'ils ont donné aux sociétés transnationales la possibilité de s'approprier les petites compagnies pour établir, à leur tour, un nouveau monopole protégé par les accords de l'OMC.

**9- Le règlement des différends** Le mandat de ce groupe de négociation est de donner à l'OMC le pouvoir de régler les différends commerciaux en établissant si la pratique ou la politique controversée d'un pays est un « obstacle au commerce » et de prévoir des pénalités et la fin des pratiques contestées. Des douzaines de lois nationales sur la santé, la salubrité des aliments et l'environnement ont été défaits par le biais de ce processus de l'OMC.

## **Les acteurs de la globalisation**

**Les sociétés transnationales** Qui tient les fils de la globalisation ? Au premier chef, ce sont les sociétés transnationales (STN). Dorval Brunelle : « La globalisation est impulsée par les STN qui globalisent leur propre processus de production et qui poussent les gouvernements à adopter des lois qui favorisent la prise en charge par le marché de la production et de la répartition des biens collectifs. Il y aurait, à l'heure actuelle, environ 60 000 STN dans le monde, dont 4000 seulement dans les pays moins développés. »

Selon ce dernier, leur poids économique est tel, qu'il dépasse celui de pays importants. Les STN les plus importantes oeuvrent dans le secteur du pétrole et de la construction automobile. On peut donc penser, par exemple, que les politiques nationales, touchant le Moyen-Orient, sont fortement influencées par ces gigantesques entreprises.

Mais c'est en vertu de leur poids politique qu'elles dominent outrageusement la planète. Les associations d'hommes d'affaires sont de plus en plus impliquées directement dans les négociations économiques aux niveaux international et régional. Dans les négociations visant

à établir la ZLEA, l'Americas Business Forum (le Forum des gens d'affaires des Amériques) participe aux discussions.

Au Québec, les hommes d'affaires sont aussi impliqués dans d'innombrables démarches. Notons la participation de Michel Clair, à la tête de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, qui est aussi consultant de la Générale de la santé, une entreprise française qui offre des services privés de santé en Europe et même au Québec où elle est propriétaire de centres d'accueil privés pour personnes âgées et d'entreprises de soins à domicile. Il n'est donc pas surprenant que M. Clair propose au gouvernement du Québec qu'il accorde plus de place au privé.

**Les États-Unis d'Amérique** Les intérêts des transnationales et des États-Unis, gardiennes planétaires de l'ordre et du capitalisme, sont si intimement liés qu'on ne peut considérer cet État comme les autres. Les USA disposent de moyens financiers, militaires et politiques tels, qu'ils édictent leur règle de conduite au reste de la planète. Le dollar US a été imposé comme monnaie mondiale dès 1944 par l'ancêtre de l'OMC, la Conférence de Bretton Woods ; la Réserve fédérale a une influence sur tous les marchés financiers, les taux d'hypothèques, les caisses de retraite, les monnaies nationales ; les entreprises américaines dominent l'économie mondiale dans tous les secteurs ; les bourses les plus influentes au monde y sont situées : en 1999, elles détenaient 53 pour cent de la capitalisation boursière mondiale ; le budget militaire des USA, établi à 268 milliards de dollars en 2000, est de 30 pour cent supérieur à celui de l'ensemble des pays industrialisés et leur permet d'intervenir partout sur la planète, en particulier depuis la chute du mur de Berlin.

**Les institutions financières internationales** Pour assurer le relais entre les gouvernements et les intérêts des sociétés transnationales, ces dernières font appel à des institutions financières internationales qui ont pour but de faciliter l'intégration des États, en particulier ceux du Sud, au marché global. Ainsi, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sont des figures de proue du néolibéralisme. Depuis plus de cinquante ans, ces institutions élaborent des stratégies de développement basées sur l'aide et l'endettement extérieurs. Ainsi, leur action vers 1980 a poussé les pays du Sud dans une spirale de surendettement dans le but de leur imposer des réformes radicales de leurs structures sociales et économiques, notamment par les programmes d'ajustements structurels (PAS).

Visant à libéraliser le commerce et les investissements, les PAS ont enfoncé les pays d'Amérique latine dans la misère et le dénuement en les forçant à

- abandonner l'industrie nationale en faveur des intérêts des transnationales ;
- réserver leurs meilleures terres agricoles aux récoltes destinées à l'exportation afin de rembourser la dette nationale ;
- comprimer les dépenses publiques en matière de programmes sociaux et abandonner les programmes universels de soins de santé, d'éducation et de sécurité sociale ;
- déréglementer les secteurs de l'électricité, du transport, de l'énergie et des ressources naturelles ;
- éliminer les obstacles réglementaires à l'investissement étranger.

Pour se faire plus racoleur, le FMI et la BM ont transformé les PAS en « programme pour l'élimination de la pauvreté et pour la croissance » mais les objectifs demeurent les mêmes.

Il existe une multitude d'organisations internationales, dont les agences de notation, qui influencent les politiques nationales pour, disent-elles, leur faciliter le crédit. La stratégie du « déficit zéro » qui consistait à la réduction des dépenses de l'État et au désengagement, au Québec, a été dictée par ces agences.

Parmi les autres institutions internationales, notons, la Commission trilatérale, le Business Roundtable, l'European Roundtable Of Industrialists, Le Business Council On National Issues du Canada, le Comité de Bretton Woods, le Forum économique de Davos, la Chambre de commerce internationale. On retrouve aussi la Banque internationale de reconstruction et de développement, la Commission pour l'Amérique latine et la Caraïbe des Nations Unies et la Banque interaméricaine de développement qui jouent toutes un rôle actif dans le processus d'intégration et, surtout, l'Organisation mondiale du commerce, qui tranche les litiges résultant des ententes commerciales.

**Les gouvernements** Ce sont les gouvernements qui négocient les ententes de commerce et ce sont eux qui les mettent en application. Toutes les négociations de libre-échange se conviennent dans le plus grand secret, mettant en relief que ces gouvernements sont davantage imputables vis-à-vis des institutions financières et des grandes entreprises qu'ils ne le sont à l'égard de leurs commettants. Les parlementaires eux-mêmes ne sont mis au courant qu'au terme des pourparlers. Dans les Amériques, l'association regroupant tous les élus des gouvernements nationaux et provinciaux, dont le Québec (la COPA), a réclamé à plus d'une reprise la transparence des négociations visant à créer la ZLEA.

Jacques B. Gélinas : «Ce sont les gouvernants eux-mêmes qui organisent leur propre capitulation. Traité après traité, loi après loi, les gouvernements et les parlements éliminent les obstacles qui gênent la concentration de la richesse et du pouvoir dans les mains des maîtres du monde. (...) Sous leur direction, l'État se dresse contre la nation pour favoriser la baisse du pouvoir d'achat des salariés, la réduction de la protection sociale, la privatisation des soins de santé, l'assouplissement des lois sur l'environnement, le bradage des forêts publiques.»

Au moment où se négocie la ZLEA, les États des Amériques signent des ententes de libre-échange entre eux. Après l'ALENA, le Canada a signé des accords avec le Chili le Costa-Rica. Au cours de ces pourparlers, on tente d'aller toujours un peu plus loin dans la libéralisation.

**Les opposants à la globalisation** Plusieurs organisations et mouvements sociaux des Amériques mènent une lutte contre la ZLEA dans les Amériques, dont le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), qui coordonne la consultation populaire au Québec, et l'Alliance sociale continentale, présente en Amérique latine.

## **Le RQIC**

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) existe depuis 1994. Il est l'un des membres fondateurs de l'Alliance sociale continentale (ASC), mise sur pied en 1997 à Belo Horizonte au Brésil pour mener la lutte contre le projet d'intégration des Amériques issu du premier Sommet des Amériques tenu à Miami en décembre 1994. Au cours des ans, le RQIC a développé des liens et entretenu des échanges avec des réseaux semblables au Canada, au Mexique, aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, au Chili, ainsi que dans le reste de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

Le RQIC regroupe des organisations syndicales, communautaires, environnementales, de femmes, de jeunes, de défense des droits humains, de coopération internationale, de recherche et de médias alternatifs, dont la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN). Sa plate-forme est la suivante :

**La démocratisation** du débat sur les formes et les modalités de l'intégration des peuples dans les Amériques pour favoriser la participation des citoyens et citoyennes, ainsi que celle de leurs organisations aux débats sur l'intégration continentale et sur les accords de libre-échange.

**La renégociation** de l'ALENA pour permettre d'incorporer à tout éventuel accord d'intégration, des mesures assurant la promotion de l'égalité entre les sexes et, en même temps que le développement économique soutenable, un développement social, culturel et environnemental.

**L'opposition** à l'actuel projet de ZLEA. À cette fin, le RQIC travaille à la promotion d'une solidarité continentale, grâce à l'établissement de liens et d'échanges entre les organisations sociales québécoises et celles de tous les autres pays des trois Amériques et de la Caraïbe.

### **La démarche de consultation à la CSN**

Pour mener à bien cette importante campagne, les syndicats sont invités à suivre la démarche suivante :

1. nomination d'un responsable de la campagne qui assurera le lien avec le conseil central ;
2. discussion de la campagne par les membres du comité exécutif puis, des membres du conseil syndical ;
3. préparation d'un plan d'information et des modalités de votes ;
4. campagne d'information à partir des documents de la CSN, du conseil central, des fédérations et du RQIC ;
5. diffusion de l'information dans les journaux et les tracts locaux ;
6. inscrire à l'ordre du jour d'une assemblée générale un point sur cette priorité de la CSN et expliquer le sens de la démarche. Prévoir, si nécessaire une intervention du conseil central pour expliquer les enjeux liés à la ZLEA ;
7. déterminer une date de vote par scrutin secret ;
8. transmettre les résultats au conseil central (514-598-2021) en inscrivant les renseignements suivants : nombre de membres, nombre de votants, nombre de pour, nombre de contre, nombre de bulletins annulés.

### **Documents envoyés par la CSN**

- Lettre du comité exécutif de la CSN et des fédérations
- Affiches du RQIC
- Dépliant du RQIC

- Journal de la CSN
- Vidéo de la CSN sur la globalisation
- Journal *Unité*
- Tracts de la CSN

## QUESTIONS

Êtes-vous d'accord pour que le gouvernement canadien souscrive au projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) tel qu'il se négocie actuellement ?

Je suis d'accord		Je ne suis pas d'accord	
------------------	--	-------------------------	--

Êtes-vous d'accord pour exiger du gouvernement fédéral qu'il ne signe pas d'ententes commerciales dans les Amériques à moins qu'elles n'impliquent :

- un processus de négociation et d'adoption transparent et démocratique ;
- la préservation intégrale du pouvoir d'État de légiférer pour promouvoir le bien commun, l'intérêt public, la démocratie et le respect de l'environnement ;
- la primauté des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Je suis d'accord		Je ne suis pas d'accord	
------------------	--	-------------------------	--

## **Sites Internet intéressants**

**CSN**

[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

**Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)**

[www.ccm-m-csn.qc.ca](http://www.ccm-m-csn.qc.ca)

**Réseau québécois sur l'intégration continentale**

[www.alternatives.ca/rqic/](http://www.alternatives.ca/rqic/)

**Groupe de recherche sur l'intégration continentale**

[www.unites.uqam.ca/gric/](http://www.unites.uqam.ca/gric/)

**Conseil des canadiens**

[www.canadians.org](http://www.canadians.org)

## **Sources**

Dorval Brunelle, Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC), *Guide de formation syndicale sur la globalisation*, Octobre 2002

Jacques B. Gélinas, *La globalisation du monde*, Écosociété, 2000, 340 pages

Louis Gill, *Le néolibéralisme*, Chaire socio-économique de l'UQAM, collection Espresso, 1999, 52 pages

Brigitte Vaillancourt, *La zone de libre-échange des Amériques, un chantier en construction*, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Centre études internationales et Mondialisation, UQAM, mai 2001, 30 pages

Maude Barlow, *La zone de libre-échange des Amériques, Et la menace qu'elle constitue pour les programmes sociaux, la protection de l'environnement et la justice sociale au Canada et dans les Amériques*, Le Conseil des Canadiens, avril 2001, 38 pages

Site de l'observatoire de la mondialisation : <http://terresacree.org/obsmondi.htm#Observatoire>

## **Qu'est ce que la ZLEA ?**

Le projet de créer une zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est l'un des moyens pour intégrer dans un vaste marché l'ensemble des activités humaines des Amériques. La création de la ZLEA est une initiative des États-Unis qui veulent étendre à l'hémisphère l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), convenu en 1994 entre les USA, le Mexique et le Canada, de même que l'Accord général sur le commerce des services et l'accord multilatéral sur les investissements.

Depuis 1994, les 34 chefs d'État des Amériques, à l'exception de Cuba qui a été exclue des pourparlers, discutent de ce projet en catimini. Une première rencontre s'est tenue à Miami, puis une autre à Santiago du Chili, en 1998, et à Québec en 2001. Les chefs d'État se reverront en 2005 pour, espèrent-ils, signer le traité qui créera la zone de libre-échange. Peu de choses ont véritablement transpiré des négociations, malgré les nombreux appels à la transparence.

La ZLEA veut-elle favoriser les échanges commerciaux ?

Il n'est pas nécessaire de signer un tel traité pour que des entreprises québécoises exportent leur production ou pour qu'elles achètent des produits de d'autres pays. Les supermarchés et les commerces d'ici regorgent de produits qui proviennent d'ailleurs.

## **Alors, qu'elle est l'enjeu de la ZLEA ?**

En créant cette zone de libre-échange, les firmes transnationales veulent accroître le commerce et faciliter les investissements. À cette fin, elles comptent éliminer ce qu'elles considèrent être des entraves à cette recherche de profit. Ces entreprises recherchent donc des moyens pour harmoniser les normes et les législations, pour investir les services publics, pour rabaisser les politiques sociales jugées incompatibles avec l'intégration économique.

## **Les objectifs de la ZLEA**

**La libéralisation :** établir le *prix du marché* à tous les produits et les services qui ont été fixés à partir de critères sociaux, dont

- les services publics comme la santé et les services sociaux, l'éducation, le transport, les centres de la petite enfance (garderies), etc. ;
- les produits distribués ou subventionnés comme l'électricité, l'eau ou le lait.

**La déréglementation :** réduire, voire éliminer, les différentes normes qui peuvent restreindre les possibilités de commerce et démanteler les agences publiques et les organisations qui ont pour but

- d'encadrer la prestation de travail (Code du travail, normes du travail, salaires minimums, santé et sécurité du travail) ;
- de surveiller la distribution de certains services, comme le trafic aérien ;
- d'accorder des licences d'exploitation, comme la radio et la télévision ;
- de veiller à la protection des biens communs, comme l'environnement (forêt, air, eau).

**La privatisation :** rendre accessibles aux entreprises privées les services et la production de biens assumés par les pouvoirs publics dans le but d'en faire des activités commerciales et d'en tirer profit.

**La souplesse des politiques sociales et des programmes sociaux :** introduire la tarification de certains services et adapter les politiques sociales et les programmes sociaux aux lois du marché, à l'offre et à la demande

- en réduisant leur accès ;
- en restreignant la quantité et la qualité des services ;
- en diminuant le montant des prestations (assurance-emploi, aide sociale).

La ZLEA remet en question le rôle de l'État et la mission sociale des gouvernements parce que les politiques sociales, les programmes sociaux, les services publics sont contraires aux visées de ceux qui veulent accroître le commerce. Selon les dirigeants de grandes entreprises et les banquiers, par exemple, ces politiques faussent les règles du jeu économique et nuisent à la compétitivité.

Les subventions versées, pour favoriser le développement régional ou des secteurs économiques, sont aussi considérées comme des entraves au commerce puisqu'elles joueraient en défaveur des entreprises de l'extérieur qui ne peuvent bénéficier de ces politiques. L'exemple de la plainte déposée par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2001, accusant le Canada de concurrence illégale et de *dumping* en soutenant l'industrie laitière par l'établissement d'un prix plancher pour le lait, illustre bien l'incapacité de mettre en place des politiques pour favoriser les économies régionales. Le groupe Lactel, visé par la plainte, a été contraint de fermer ses portes.

### **La diminution du pouvoir des États**

La ZLEA implique une série de mesures qui diminuent la souveraineté et les pouvoirs des États, entre autres, en les empêchant de mettre de l'avant des politiques de développement régional, en ouvrant la porte à la privatisation de services publics, en les empêchant de voter des normes pour, par exemple, protéger l'environnement :

- **le traitement national**, en vertu duquel les investisseurs et les entreprises de tous les pays de la ZLEA doivent être traités de la même façon que les fournisseurs de services nationaux ou locaux ;
- **les investissements**, ou la limitation de la capacité des États de voter des lois ou d'établir des normes dans les domaines touchant l'environnement, la santé, et autres, d'intérêt public lorsqu'elles vont à l'encontre d'intérêts de nature commerciale. Il s'agit ici du fameux chapitre 11 de l'ALENA qui permet à des entreprises de poursuivre des États si elles s'estiment lésées par une loi qui les prive d'un profit éventuel. À ce jour, le Canada et ses provinces seraient l'objet de 13 poursuites totalisant 10 milliards de dollars en vertu de l'ALENA. Parmi celles-ci, notons la poursuite de Ethyl Corporation contre le Canada. Cette entreprise a prétexté l'adoption d'une mesure interdisant l'importation d'un additif à essence (le MMT) qui représente un danger pour la santé et pour l'environnement. Plutôt que d'avoir à faire face à une pénalité de 250 millions de dollars US, pour perte de profits futurs réclamée par Ethyl, le Canada a décidé de régler l'affaire en acceptant de verser un montant de 13 millions de dollars US, de lever de l'interdiction d'importer le MMT et de présenter des excuses publiques à la compagnie pour avoir sous-entendu que son produit était dangereux. La poursuite de l'entreprise de messagerie américaine United Parcel Service of America (UPS) contre Postes Canada peut avoir des conséquences graves sur l'ensemble des services publics. Débouté, UPS soutenait que Postes

Canada profitait injustement de sa situation de monopole de livraison de courrier pour aider sa branche de livraison de colis et courrier, Purolator. Des analystes prédisaient qu'une victoire de UPS aurait permis à des entreprises de s'infiltrer dans les infrastructures publiques comme l'assurance médicaments, l'éducation, le transport, les services d'eau et d'égout ;

- **les services**, tels qu'ils figurent dans l'actuel Accord général sur le commerce des services, sous la supervision de l'OMC, qui vise à restreindre tous les paliers de gouvernement dans la prestation de services et de faciliter l'accès aux contrats gouvernementaux aux entreprises dans une multitude de services (santé, soins hospitaliers, soins à domicile, soins dentaires, garderies, soins aux personnes âgées, éducation, bibliothèque, assistance sociale, énergie, service d'eau, services postaux, radio, télévision, etc.). En fait, pour que soit exclu un service de cet accord, et donc de la future ZLEA, il doit être entièrement gratuit, c'est-à-dire entièrement financé par l'État. Comme tous les secteurs de services comportent un ou l'autre d'un aspect commercial, cette exemption ne veut pas dire grand chose.

